Taxe d'accise

Je crois que le projet de loi ne s'attaque pas au problème fondamental, monsieur l'Orateur. Le gouvernement peut s'imaginer qu'il règle son problème immédiat en obtenant des revenus de cette manière mais le problème ne fera que s'aggraver à l'avenir. Et ce problème ne pourra être résolu que si nous nous mettons d'accord sur une manière juste et équitable de redistribuer les richesses des provinces de l'Ouest et le produit de leur vente.

Je ne peux me permettre d'approuver ce projet en considérant que nous en bénéficierons dans l'Est en fin de compte et qu'il règle nos problèmes immédiats. Je crois que le problème doit être envisagé dans une perspective plus large. Le gouvernement se dérobe devant ses responsabilités et il est trop facile d'imputer au gouvernement de l'Alberta et dans une certaine mesure à celui de la Saskatchewan, l'impossibilité de s'entendre sur un prix approprié pour le pétrole et le gaz et, à défaut de cet accord, d'imposer une mesure fiscale.

Les députés de ce côté-ci ont raison de s'opposer à ce que le Parlement appuie le gouvernement dans la mise en œuvre de cette politique. En effet, le gouvernement, préoccupé par la diminution de ses revenus, a recours à cette politique fiscale simplement comme moyen de transférer les revenus dérivés de l'exploitation des ressources.

Dans le cas de la côte est, cette région du Canada qui borde l'Atlantique et qui revendique la propriété des terres sousmarines adjacentes, eh bien, le gouvernement ne daigne même pas y imposer sa politique par voie législative; il veut simplement s'emparer des bénéfices dérivés de l'exploitation des ressources, tout en dépossédant les provinces de l'Ouest avec sa politique fiscale. Le gouvernement ne veut pas reconnaître les prétentions de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve sur leurs ressources. Il les rejette tout bonnement et s'appuie sur ses pouvoirs de gouvernement central pour s'en emparer.

C'est fort honteux de la part du gouvernement du Canada, monsieur l'Orateur; c'est même fort honteux de la part des députés d'en face qui y prennent part. En effet, ces derniers refusent aux habitants de la côte atlantique, particulièrement de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, la possibilité de surmonter leur dépendance envers les paiements de transfert et d'assistance sociale accordés par le gouvernement fédéral, en exploitant leurs propres ressources à leur profit.

Il est aisé de constater de quelle façon le gouvernement central contribue à augmenter ces difficultés qui opposent les régions les unes aux autres. J'espère que les habitants de la côte est ne se rallieront pas au point de vue du gouvernement central à l'endroit des provinces de l'Ouest qui, grâce à des circonstances fortuites, ont réussi à s'enrichir. J'espère que nous n'appuyerons pas le gouvernement fédéral dans sa guerre contre l'ouest du Canada et que nous ne participerons pas à la saisie des biens de cette région, sous prétexte qu'ils seront redistribués uniformément dans le pays, peut-être à l'avantage temporaire de l'Est.

D'après la politique du gouvernement, qui ressort du bill C-48, la loi sur le pétrole et le gaz du Canada, il est manifeste que ce dernier a les mêmes projets pour Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, si ces dernières réussissent à tirer les mêmes bénéfices que l'Ouest de l'exploitation de leurs ressources.

Que les députés d'en face l'admettent ou non, le gouvernement central se prépare à entrer en guerre non seulement contre l'Ouest, mais également contre la côte est. Il ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant que la province de Terre-Neuve et la province d'Alberta partent en guerre. Et la guerre dont il s'agit, c'est l'application de la politique à l'étude. Grâce à ses moyens juridiques, à ses avocats, à ses conseillers, à ses nombreux consultants, le gouvernement fédéral connaît toutes sortes de moyens pour arriver à ses fins. Malheureusement, la population du Canada n'admet pas les nouveaux moyens que le gouvernement prend pour arriver à ces fins. Recourir à une politique fiscale pour faire des choses pour lesquelles la compétence n'avait pas été conférée au gouvernement du Canada, c'est inadmissible. C'est pourtant ce qui se passe par le moyen de ce bill. Le gouvernement a recours à sa politique fiscale pour atteindre son but, qui est de contrôler les richesses du Canada. Cela ne pourrait être admis que si le contrôle des richesses tendait à lancer et à financer des programmes fédéraux nécessaires à tous les Canadiens. Mais tel n'est pas le but que le gouvernement du Canada s'est fixé. Ce but, c'est d'aller plus loin, de contrôler tous les Canadiens, et le but de ce contrôle, c'est de s'accrocher au pouvoir. Rien de plus.

• (2120

Permettez-moi d'examiner certaines dispositions précises du bill, outre celle que j'ai déjà mentionnée, c'est-à-dire la taxation des ressources naturelles. En d'autres termes, notre pétrole et notre gaz. Il y a d'autres domaines dans lesquels le gouvernement a cherché à appliquer sa politique. Je pense à la taxation de la bière et du vin, qu'un grand nombre trouvent inadmissible. Par sa politique, le gouvernement devrait promouvoir la modération dans l'usage de l'alcool. Nous devrions faire en sorte que la fiscalité permette la modération, qu'elle encourage les gens à faire usage de bière et de vin, de préférence aux autres boissons plus alcoolisées. Je pourrais mentionner beaucoup d'autres choses, mais comme j'arrive au bout de mon temps de parole, je terminerai en disant qu'il y a de sérieuses objections à opposer à ce bill. Il nous faudra en tenir compte lorsque viendra le moment de voter.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur le bill C-57. Je veux parler essentiellement des répercussions que le bill aura sur les artistes canadiens.

Divers discours ont été prononcés à la Chambre pour exprimer certaines de nos objections à cette mesure. Si je ne m'abuse, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a même parlé des injustices et des conséquences funestes du régime d'imposition relatif aux alcools prévu dans le bill. De toute façon, je laisse cette question à d'autres députés.

Je voudrais pour ma part parler de l'imposition d'une taxe de vente sur les œuvres d'art originales et les gravures à tirage restreint. Je parlerai de la stupidité que manifeste le gouvernement en imposant une taxe de vente sur ces œuvres d'art. Tous les artistes canadiens se posent des questions à ce sujet. En fait, ils sont furieux que le gouvernement manque de sagesse au point d'imposer une telle taxe au moyen du bill C-57. Le bill omet essentiellement de faire la distinction entre les gravures originales et les reproductions effectuées à la machine. Les fonctionnaires du ministère des Finances sont incapables de percevoir cette différence et de la traduire dans la loi.